



III. ESPACES PUBLICS ET QUALITÉ DE VIE > Améliorer la gestion environnementale

Le paysage dans le projet urbain

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

Notion complexe à dimension esthétique forte, le paysage recouvre de nombreuses représentations qui diffèrent selon nos sensibilités, notre culture, notre point de vue et notre attachement au territoire qui l'abrite. Il est la résultante de la relation entre l'homme et son environnement. Témoin de notre histoire commune, le paysage, participe de l'identité de nos villes, de nos territoires et de notre pays.

Véritables marqueurs du paysage urbain, les centres anciens se sont toujours inscrits comme les représentations sociales et culturelles d'une construction commune de l'homme et du territoire. Aujourd'hui, l'étalement urbain, la gestion des entrées de villes et des activités, aux dépens des formes urbaines traditionnelles, participent à la dénaturation de cet équilibre dans lequel nous vivons.

Pourtant le paysage est le garant de notre qualité de vie au quotidien et du lien qui unit nos territoires au-delà des limites administratives. Ainsi, le paysage est un levier de projet global qui favorise l'unité du centre ancien à ses périphéries et contribue à leur équilibre.

Objectifs généraux

1. **assurer une gestion raisonnée et qualitative des espaces ;**
2. **lutter contre la banalisation des paysages et limiter l'étalement urbain ;**
3. **garantir un cadre de vie de qualité ;**
4. **restaurer une relation vertueuse entre centre et périphérie.**

AGIR

La stratégie doit être menée de manière globale, partagée et cohérente

Cette démarche doit être en capacité d'intégrer tous les acteurs du territoire au-delà des techniciens et des élus afin d'adopter une solution la plus adaptée possible aux réalités du territoire et aux activités des habitants. Le paysage ne saurait se penser uniquement au sein des limites communales, ni sans ceux qui le pratiquent. Itérative et évolutive, la démarche choisie doit aussi inclure les activités, les déplacements, l'offre commerciale, etc. dans l'objectif d'élaborer une stratégie transversale.

De nombreux outils sont à disposition des collectivités pour mettre en place cette stratégie à grande échelle tout comme à échelle resserrée :

- des outils réglementaires : SPR avec un PSMV ou un PVAP, règlement local de publicité, PLUi et ScoT ;
- des outils contractuels : Parc naturels régionaux, Parc nationaux ;
- des programmes nationaux : TEPCV, Plan de paysage ;
- des outils collaboratifs : chartes paysagères ;
- des outils au service de la connaissance : Atlas des paysages, Observatoire photographique du paysage.

Glossaire

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SPR : site patrimonial remarquable

PSMV : plan de sauvegarde et de mise en valeur

PVAP : plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal

TEPCV : territoire à énergie positive pour la croissance verte

Chiffres clés

> 14 Grands sites de France labellisés

> Plus de 3000 paysages recensés sur le territoire français par les Atlas des Paysages

> 8 plans de paysage finalisés à ce jour, 25 lauréats par édition (3 éditions) pour 30 000 euros d'aides

Source : site officiel du label Grand Site de France - site officiel du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, site extranet du club plan de paysage

Cadre réglementaire

La loi Paysage du 8 janvier 1993 instaure la prise de conscience de l'importance des paysages extraordinaires et ordinaires.

La loi du 20 juillet 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages donne une définition officielle du paysage.

La convention européenne du Paysage en 2000 : promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et organiser la coopération européenne dans ce domaine, par le biais d'outils comme les Atlas et observatoires photographiques des paysages.

2003 : création du label Grand Site de France.

Le 25 septembre 2014, lancement du plan d'action national pour la reconquête des paysages et de la nature en ville par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

PAU

Paysage sauvegardé, horizon rapproché : le projet urbain de Pau

Pau a depuis longtemps pris en compte son paysage remarquable, symbolisé par son panorama vitrine que propose le boulevard des Pyrénées, véritable balcon sur les montagnes. Depuis le tournant du XXI^e siècle, la ville a élargi ses conceptions du paysage : une attention particulière est désormais portée aux paysages urbains, quittant ainsi le grand paysage des « Horizons Palois » pour scruter les perspectives vers les monuments et les points de vue au cœur de l'espace urbain, plus intime.

En se jouant des échelles, l'action se démarque par sa diversité. À la fois globale et pointilliste, l'approche paloise utilise de nombreux outils de valorisation paysagère. Du plan guide d'urbanisme à sa déclinaison à un niveau plus fin grâce à l'instauration d'une AVAP et d'un secteur sauvegardé, la ville témoigne d'un engagement fort envers le patrimoine et le paysage dans chacune de leurs composantes, le paysage étant résolument placé au cœur du projet urbain.

En ce sens, l'exemple du « plan guide des Rives du Gave » est très révélateur du jeu d'échelle sur lequel prend appui la ville pour valoriser ses paysages. Après 5 ans de travail, les services de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et l'équipe de Nasrine Seraji, architecte-urbaniste et directrice de l'École d'architecture de Paris Malaquais, ont abouti à la création d'un plan guide complet, ayant pour vocation d'imaginer l'avenir et les aménagements d'un secteur clé à la jonction de quatre communes (Pau, Mazères-Lezons, Bizanos, et Gelos). Porte d'entrée ferroviaire de la ville, au cœur du parc naturel urbain, le quartier de la Rive des Gaves est un véritable trait d'union entre la ville haute et la ville basse de Pau. Le plan guide place le développement de ce secteur de plus de 270 hectares au carrefour des enjeux paysagers et urbains.

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

PARTENAIRES

Les 4 communes du projet et autres partenaires institutionnels

DURÉE DU PROJET

15 à 20 ans

ÉTAT D'AVANCEMENT

certaines secteurs en phase opérationnelle, d'autres en phase d'étude programmatique

POUR ALLER PLUS LOIN

www.agglo-pau.fr

CONTACT

Gautier Lagalaye
g.lagalaye@agglo-pau.fr

Laurence Orliac
l.orliac@ville-pau.fr



3

1. Vue aérienne de Pau
2. L'horizon palois
3. Vue depuis le boulevard des Pyrénées

C'est dans ce contexte que les équipes ont cherché à inscrire leur travail. Leur approche s'appuie sur deux dimensions phares : la prise en compte de l'écologie du lieu comme un système allant au-delà du végétal, et la notion de paysage infrastructure, fortement liée à la gare et à son implantation sur une topographie avantageuse mettant en valeur les points de vue sur les paysages qui composent la ville. En définissant une méthodologie qui appréhende le paysage et la ville comme une seule et même entité, les équipes ont ainsi réussi à établir une matrice définissant pièce par pièce les objets bioclimatiques, paysagers et patrimoniaux symboliques qui font le génie du lieu.

À titre d'exemple, autour du projet de Pôle Gare Multimodal, le plan guide imagine notamment la recomposition des abords de la gare autour de ses grandes caractéristiques identitaires, permettant ainsi de valoriser à la fois les bâtiments historiques et industriels, les berges du ruisseau de l'Ousse et les vues larges sur le panorama pyrénéen.

Le document final du plan guide joue le rôle d'une grille de lecture du territoire dont il donne les clés de compréhension et fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement. En pensant le futur, il se veut le garant de la cohérence du projet d'ensemble qui dessine les contours d'un territoire marqué d'une double dimension culturelle et sportive, symbolisée déjà par la requalification de l'usine des tramways en pôle d'archives communautaires et la création du stade d'eaux-vives.



2

PUBLICATION SEPTEMBRE 2017

Gautier Lagalaye urbaniste, Pau agglomération

Crédits photos : Ville de Pau.

